

Aux apprenti-e-s  
de la classe GEI plt 1

Notre réf. GC/YB/RF/KF  
Votre réf.

Date juin 2022

### Rentrée scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,


Les apprenti-e-s dont le contrat a été signé et approuvé par le service de la formation professionnelle sont attendu-e-s le :

**lundi 22 août 2022 à 09h00**

Vous trouverez ci-joint les documents suivants, merci de faire le nécessaire :

1. les informations pour le self
2. les informations « Rail-check »
3. la procédure concernant les ouvrages scolaires avec les codes classes
4. la facture des frais généraux
5. les tenues professionnelles
6. la feuille assurance accident

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
**Gérard Clivaz**  
Directeur

  
**Yvan Besse**  
Chef de section



## Aux personnes en formation à l'EAV ou à l'EPASC

---

Notre réf. GB/ap  
Votre réf.

Date mars 2022

### Carte repas 2022-2023

Madame, Monsieur,

L'Ecole d'agriculture a mis en place un système de paiement par carte magnétique. Ce système permet de fluidifier le passage des usagers à nos points de vente, c'est pourquoi nous la conseillons vivement. Pour votre information, le coût des repas a été fixé comme suit :

↳ **CHF 12.–** par menu (*prix apprentis AFP/CFC*)

Le menu – *composé de produits régionaux et labellisés* – comprend :

- ▶ 1 potage, 1 buffet de salades, 1 plat du jour et 1 proposition, 1 dessert
- ▶ 1 boisson froide (le café n'est pas pris en compte dans le forfait)

Notre réfectoire propose également différentes viennoiseries, toutes préparées par des boulangers artisanaux. Une offre de différents sandwiches est également disponible, en plus d'un choix de boissons, compotes et snacks du Valais. La liste des prix est jointe au présent document.

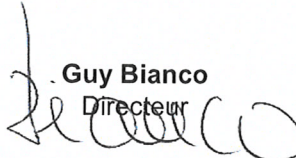
Les nouveaux apprentis peuvent d'ores et déjà commander gratuitement une carte pour la prochaine rentrée. Le montant minimum rechargeable a été fixé à CHF 50.– et la carte pourra être chargée dès le premier jour de fréquentation du self, pendant les pauses du matin ou de l'après-midi, mais en aucun cas pendant le service de midi. Toutes les demandes spécifiques relatives aux repas peuvent être faite sur [sca-restauration-chateauneuf@admin.vs.ch](mailto:sca-restauration-chateauneuf@admin.vs.ch)

Si vous désirez obtenir une carte, nous avons besoin du retour du formulaire ci-annexé dès que possible mais **au plus tard pour le 8 août 2022**.

La carte restera valable les années suivantes. En cas d'arrêt prématuré ou à la fin de la formation (fin de l'année scolaire), le solde restant sur votre carte vous sera remboursé, sur demande, directement à la caisse du réfectoire.

D'avance, nous vous remercions et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Annexes formulaire d'inscription carte repas  
liste des prix de l'EAV

  
**Guy Bianco**  
Directeur



CHÂTEAUNEUF  
FORMATION



**Formulaire d'inscription carte repas 2022-2023**  
**Délai de remise : 8 août 2022**  
**A remplir en caractères lisibles ou informatiquement**

« Je prendrai mes repas à l'école et souhaite obtenir une carte repas (le menu complet : 12.-)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... NPA et localité : .....  
Date de naissance : ..... Année de formation : .....  
Email : .....  
Filière : .....  EPASC  EAV  Ou internat EAV

Notre politique d'encaissement ne nous permet pas de payer avec des cartes bancaires, il faut donc vous munir d'espère (cash) pour recharger votre carte. Celle-ci vous permet non seulement de payer votre repas, mais aussi tous les autres achats sur le site de Châteauneuf.

Un montant de 20.- vous sera facturé si :

*Une demande a été faite, et que votre carte n'a pas été retirée, ni chargée d'un montant de 50.-.*

*En cas de perte. Le montant disponible ne sera pas perdu mais crédité à nouveau. Le montant de CHF 20.- vous sera facturé pour cette opération. Prière de communiquer, dans les plus brefs délais, aux responsables du self pour qu'elles bloquent votre carte.*

Pour rappel, si vous en possédez déjà une, vous pouvez continuer à l'utiliser pour tous vos achats sur le site de Châteauneuf. Dans ce cas, il est inutile de nous retourner le formulaire.

**En cas de fréquentation de notre réfectoire, je m'engage à :**

1. Débarrasser les plateaux sur les chariots prévus à cet effet
2. L'offre des repas est à volonté. Merci de bien vouloir prendre ce que vous consommez, ceci afin d'éviter les restes alimentaires.
3. Respecter le règlement en vigueur, lié au comportement de l'EAV et de l'EPASC

Date .....

Signature de la personne en formation

Pour les mineurs : signature du  
représentant légal

.....

.....

Ce formulaire est à retourner à :

**Ecole d'agriculture du Valais**  
**Avenue Maurice Troillet 260**  
**Case postale 437**  
**1951 Sion**





Notre réf. TF/JMB  
Date Juin 2022

### Rail-Check, Année scolaire 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

Selon le Règlement sur les modalités de prise en charge des frais de déplacement en transport public pour les apprentis et étudiants du secondaire II général du 6 juin 2012, le canton et les communes de domicile prennent en charge, par le biais d'un Rail-Check, au maximum la moitié des coûts de déplacement en transport public des apprenti-e-s et des étudiant-e-s pour se rendre sur leur lieu de cours.

Son détenteur se rend dans un guichet d'une entreprise de transport public (CFF, CarPostal, ...). Le montant correspondant au maximum au 50% du coût d'un abonnement de parcours annuel 2<sup>e</sup> classe entre le lieu de domicile (arrêt le plus proche) et de cours (gare la plus proche) se calcule directement au guichet. Le bénéficiaire doit habiter à plus de 2.5 km ou 30 minutes à pied de l'école. Les frais de déplacement en transport public pour se rendre sur le lieu de travail ou de stage ne sont pas pris en compte par le Rail-Check.

L'étudiant-e résidant dans un internat durant toute l'année scolaire, ainsi que l'apprenti-e ayant un seul jour de cours par semaine ou des cours-blocs peut utiliser, s'il le souhaite, son Rail-Check pour l'achat de 13 cartes multicourses demi-tarif, au maximum. Dans ce cas, l'abonnement demi-tarif est à la charge des parents et doit être présenté au guichet lors de l'achat des cartes multicourses. Les élèves étant autorisés par le Département en charge de la formation à participer à un échange linguistique hors-canton (un semestre au minimum) ou à suivre une formation hors-canton ont également droit à un Rail-Check.

Pour les parcours nécessitant deux titres de transport (téléphériques, bus urbains), deux Rail-Check différents seront émis et devront être encaissés au guichet des entreprises de transport public concernées.

Veuillez attendre la réception du Rail-Check avant d'acquérir le titre de transport pour votre enfant, afin d'éviter de devoir demander à votre commune de domicile le remboursement du titre de transport acheté au préalable.

**Attention : Tout changement d'adresse doit être communiqué sans délai au secrétariat des écoles pour les étudiant-e-s et à la section « Contrats » du Service de la formation professionnelle pour les apprenti-e-s.**

Le site internet [www.railcheck-vs.ch](http://www.railcheck-vs.ch) fournit toutes les informations détaillées (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, FAQ, formulaires et documents à télécharger, contacts, etc.).

T. Fux

Tanja Fux  
Cheffe de Service





Il est important que vous passiez votre commande rapidement, afin d'avoir votre matériel pour la rentrée scolaire.



Toutes les commandes se font uniquement sur le site cataroproshop.ch, (il n'est pas possible de passer une commande par e-mail ou par téléphone).



1

### Pour passer commande

étudiant

- Vous devez impérativement être **connecté**.
- Se rendre sur le site **cataroproshop.ch**, choisir je suis étudiant.

2

### S'inscrire - Se connecter



- Utiliser une **adresse e-mail valide**, qui servira à vous transmettre toutes les informations tels que facture, bulletin de livraison, n° de suivi (tracking), etc.

3

### Entrer votre Code classe



- (reçu de la part de votre établissement scolaire) à la page d'accueil, dans la barre de recherche.

4

### Ajouter les articles au panier et vérifier les quantités



- Si vous changez la quantité de votre panier, ne pas oublier de «**mettre à jour le panier**».

5

### Choisir l'adresse de livraison



- Noter votre **adresse de livraison exacte**. Sans quoi, le colis n'arrivera pas à destination et vous devrez payer une seconde fois les frais de livraison ainsi que les frais de retour.
- Ne pas indiquer votre entreprise formatrice, si vous souhaitez être livré à votre domicile.

6

### Choisir le mode de livraison



- **Si** vous choisissez de venir chercher votre commande au centre de distribution à Areuse dans le canton de **Neuchâtel**, vous serez **prévenu par e-mail** lorsqu'elle sera prête.

7

### Choisir le mode de paiement (pas d'argent liquide), il s'agit de paiements anticipés, votre colis vous sera envoyé dès réception du montant total



- Virement bancaire (e-banking): indiquer votre **n° de commande comme motif de versement**, sans quoi nous ne pourrons pas identifier votre paiement.
- Paiement en ligne: **Twint (méthode la plus rapide)**, MasterCard, Visa, Postfinance Card, Postfinance E-finance.

8

### VÉRIFIER UNE DERNIÈRE FOIS LE PANIER !



- Certains articles **ne peuvent être ni repris ni échangés** (voir liste dans la FAQ). De plus, une **retenue de 25%** est appliquée lors des retours (frais de manutention et administratifs).
- **Accepter les Conditions générales de vente et passer la commande.**

#### Après votre commande

- Une fois la commande prête, le **N° de suivi des envois postaux** vous est transmis par e-mail.
- Si vous ne recevez pas d'e-mail, vérifiez vos **SPAMS/POURRIELS/COURRIERS INDÉSIRABLES**.

#### Retour

- En cas de retour, veuillez prendre connaissance des points concernés dans la foire aux questions (FAQ) et **remplir le bon de retour**.



Pour plus de précisions, veuillez consulter notre foire aux questions (FAQ) ou le tutoriel sur le site [www.cataroproshop.ch](http://www.cataroproshop.ch)





CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de  
l'économie et de la formation  
Service de la  
formation professionnelle  
Ecole professionnelle  
artisanat et service  
communautaire

ECOLE ARTISANAT  
PROFESSIONNELLE SERVICE  
COMMUNAUTAIRE

## CODES CLASSES 2022-2023

à utiliser pour commander sur [www.cataroproshop.ch](http://www.cataroproshop.ch)

Les explications détaillées se trouvent sur la feuille annexée « procédure de commande » et sur la page d'accueil du site internet Cataropro en cliquant sur « Tuto étudiant »

### **Attention : élèves de 1<sup>ère</sup> année**

Les élèves de première année qui suivent la culture générale doivent acheter en librairie le livre : "La Suisse, mode d'emploi"

### **A l'attention des employeurs : merci de fournir à vos apprentis le manuel de formation**

**ASE** : modèles types 2021 papier ou numérique sur [savoirsocial.ch/fr/shop-fr](http://savoirsocial.ch/fr/shop-fr)  
(spécifique ou généraliste en fonction du contrat)

**ASA et ASSC** : [cataroproshop.ch](http://cataroproshop.ch)

**GEI et EEI** : OrTrassvs

| FORMATION  | CODES CLASSE   |
|--|----------------|
| AFP - Aide en soins et accompagnement – 1 <sup>ère</sup> année                 | EPASC.ASA1     |
| AFP - Aide en soins et accompagnement – 2 <sup>ème</sup> année                 | EPASC.ASA2     |
|  |                |
| CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 1 <sup>ère</sup> année                   | EPASC.ASE1     |
| CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 2 <sup>ème</sup> année                   | EPASC.ASE2     |
| CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 3 <sup>ème</sup> année                   | EPASC.ASE3     |
|  |                |
| CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire - 1 <sup>ère</sup> année     | EPASC.ASSC1    |
| CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 2 <sup>ème</sup> année     | EPASC.ASSC2    |
| CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 3 <sup>ème</sup> année     | EPASC.ASSC3    |
|  |                |
| AFP - Employé-e en intendance – 1 <sup>ère</sup> année                         | EPASC.EEI1     |
| AFP - Employé-e en intendance – 2 <sup>ème</sup> année                         | EPASC.EEI2     |
|  |                |
| CFC - Gestionnaire en intendance – 1 <sup>ère</sup> année                      | EPASC.GEI1     |
| CFC - Gestionnaire en intendance – 2 <sup>ème</sup> année                      | EPASC.GEI2     |
| CFC - Gestionnaire en intendance – 3 <sup>ème</sup> année                      | EPASC.GEI3     |
|  |                |
| CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 1 <sup>ère</sup> année | EPASC.ASSCFIR1 |
| CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 2 <sup>ème</sup> année | EPASC.ASSCFIR2 |
|  |                |
| Validation d'acquis – Culture Générale   | EPASC.VAE.CG1  |



## Facture des frais généraux 2022-2023

### Classes duales-mixtes et plein temps (ASE duale-mixte 1 ; ASSC duale-mixte 1 ; EEL plein temps ; GEI plein temps)

Nous vous remercions de vous acquitter du montant des frais généraux relatifs aux différents frais, animations et au matériel qui vous sera distribué à la rentrée au scolaire, au plus tard le 31 août 2022.

| Descriptif   | Montant à payer |
|--|-----------------|
| Frais généraux<br>classes duales-mixtes et plein temps | CHF 80.00       |

Paiement par e-banking sur l'IBAN CH 56 0900 0000 1900 9207 5.

Afin que votre paiement soit correctement attribué, veuillez impérativement suivre les informations encadrées ci-dessous.

#### IMPORTANT :

indiquer le **nom et prénom de l'apprenti** et le **code de la classe** dans les informations supplémentaires pour le destinataire du paiement

Sion, juin 2022

## Tenues professionnelles et outil informatique des apprenti-e-s de 1<sup>ère</sup> année en formation école Gestionnaire en intendance

Année scolaire 2022 – 2023

Un outil informatique est fortement conseillé :  
Une tablette tactile ou un ordinateur portable

Une tenue correcte, soignée et décente, adaptée aux cours et aux activités **professionnelles** est exigée pour tous-tes les apprenti-e-s.

### Tenue fournie par l'école :

- 1 tunique pour le service de maison fournie par l'école (location comprise dans le forfait)
- 1 tenue de cuisinier fournie par l'école (*location comprise dans le forfait*)
- 1 chemisier blanc fourni par l'école (location comprise dans le forfait)
- 1 pantalon noir de service fourni par l'école (location comprise dans le forfait)
- 1 tablier de service noir fourni par l'école (*location comprise dans le forfait*)

### Tenue à se procurer :

- 1 paire de chaussures de ville noires (*pas de baskets*)
- 1 paire de baskets blanches pour les ateliers pratiques
- 1 paire de chaussures **blanches** (type médical, fermées à l'avant, pas de semelles noires) pour les salles de classe. **Obligatoire dès le 1<sup>er</sup> jour des cours.**

**Il est fortement recommandé de marquer ses effets personnels.**



Aux apprenti-e-s des classes  
**GEI plein-temps**

Notre réf. GC/YB/RF/KF  
Votre réf.

Date juin 2022

### Assurance accident

Madame, Monsieur,

Durant votre formation école à l'EPASC de Châteauneuf, **vous serez couvert-e par notre assurance accident**. Nous vous précisons que cette couverture est **uniquement valable pour les périodes écoles**

**du 01.08.2022 au 31.07.2023**  
**du 01.02.2024 au 31.07.2024**

En effet, lors **des 6 premiers mois de votre deuxième année et également toute la troisième année**, vous serez amené-e à effectuer des stages dans diverses institutions et vous serez donc couvert-e **selon le contrat de stage signé**. Nous vous rendons attentif-ve au point 3 du contrat de stage concernant l'assurance accident qui sera complété par l'entreprise.

Nous vous informons que pour tout accident professionnel ou non professionnel lors de votre première année et le deuxième semestre de votre deuxième année, vous devez vous adresser le plus rapidement possible au secrétariat afin **de remplir une déclaration accident**. Ensuite, nous vous donnerons une feuille de pharmacie pour vous procurer vos médicaments. Lors d'un accident ordinaire (arrêt de travail de plus de 3 jours), une feuille-accident vous sera également remise. Il faudra impérativement la transmettre à votre médecin traitant pour qu'il la remplisse puis l'envoie à la SUVA. Si vous recevez des factures concernant votre accident, celles-ci sont à remettre directement à la SUVA.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

  
**Gérard Clivaz**  
Directeur

  
**Yvan Besse**  
Chef de section